

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Séverine De Laveleye, *Présidente* ;
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysels, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia Angeli,
Evelyne Huytebroeck, Denis Stokkink, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Isabelle Lukebamoko-
Maduda, Fatima Abbach, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux, Mustapha Al Masude,
Samir Ahrouch, Xavier Jans, Michael Van Vlasselaer, Christiane Defays, Kris Vanslambrouck, Nicolas
Lonfils, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Stéphane Roberti, *Bourgmestre* ;
Stéphanie Koplowicz, Simon De Beer, Nabil Boukili, Alexander Billiet, *Conseillers communaux*.

Séance du 20.04.21

#Objet : Motion relative à l'engagement de la commune de Forest dans la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation ou les caractéristiques sexuelles et dans la protection effective des personnes LGBTQI+ (à la demande de Madame Michaux, conseillère communale)#

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

1. Considérant les faits dramatiques qui se sont déroulés à Beveren le 6 mars 2021, ayant entraîné la mort d'un homme LGBTQI+ ;
2. Considérant que, si le motif des auteurs est confirmé par l'enquête, les faits de Beveren constitueraient à notre connaissance le second assassinat à caractère homophobe en Belgique après l'affaire Ihsane Jarfi en 2012 ;
3. Considérant que les droits des personnes LGBTQI+ sont des droits humains fondamentaux ;
4. Considérant que la protection des droits humains et des minorités constitue le fondement de nos valeurs européennes communes, telles que définies par la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
5. Considérant les principes de Jogjakarta[1] sur l'application de droit international en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles auxquels la Belgique et la Région de Bruxelles-Capitale adhèrent;
6. Considérant que l'orientation sexuelle et l'identité de genre font partie des critères de non-discrimination inclus dans la législation du 10 mai 2007.
7. Considérant que la Belgique est considérée comme un pays avancé concernant les droits et les conditions de vie des personnes LGBTQI+, en deuxième position selon le classement 2020 établi par ILGA-Europe[2];
8. Considérant que, malgré tout, l'étude menée par equal.brussels en 2019 conclut qu'« [À Bruxelles], la situation des LGBTQI+ n'est pas positive » et que « les personnes LGBTQI+ ne peuvent pas vivre librement leur identité de genre et leur orientation sexuelle dans l'espace public, particulièrement dans certains quartiers. »[3]

9. Considérant que, depuis mars 2019, plus de 100 régions, districts et municipalités de toute la Pologne ont adopté des résolutions pour se déclarer libres de ce qu'ils appellent «l'idéologie LGBTQI+», ou des «chartes régionales des droits de la famille» ;
10. Considérant qu'en novembre 2020, la ville hongroise de Nagykovács a adopté une résolution interdisant «la diffusion et la promotion de la propagande LGBTQI+» ;
11. Considérant la résolution du Parlement européen sur la déclaration de l'Union européenne en tant que zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ adoptée le 11 mars 2021.
12. Considérant que dans sa déclaration de politique générale, le Collège s'engage à promouvoir l'égalité des chances en poursuivant entre autres les initiatives et actions de prévention autour de tout type de discrimination.

Le Conseil communal de Forest

AFFIRME sa volonté de renforcer la lutte contre toute forme de violence ou de discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation ou les caractéristiques sexuelles et dans la protection effective des personnes LGBTQI+.

DEMANDE AU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA COMMUNE DE FOREST

- A. D'organiser, quand la situation sanitaire le permettra, les « assises de la diversité arc-en-ciel » en réunissant le milieu associatif, le CPAS et la police de la Zone Midi afin de faire un état des lieux précis de la situation à Forest grâce aux acteurs de terrain.
- B. De renforcer la politique de diversité de la commune avec des actions annuelles et ciblées – en particulier auprès des jeunes (écoles, stages, clubs sportifs, associations, etc.) - pour mieux sensibiliser les citoyens sur la problématique de l'acceptation et de la protection des personnes LGBTQI+ ;
- C. De mettre en place une reconnaissance communale (label ou autres) permettant d'identifier les associations, les mouvements de jeunesse, les clubs, les commerces et les autres lieux de rencontre présents à Forest qui ont été sensibilisés à la question de la diversité et mettent en place les conditions favorables à un accueil et un environnement sécurisant, sans jugement pour tout le monde, indépendamment de l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre ;

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- A. D'actualiser annuellement l'étude menée en 2019 par equal.brussels et de dresser, par la même occasion, un état des lieux des politiques menées, complété par une série de recommandations élaborées avec le secteur associatif pour renforcer les politiques régionales ;
- B. De faire de la lutte contre les violences à l'égard des LGBTQI+ une priorité pour Bruxelles Prévention et Sécurité ;
- C. De soutenir les zones de police dans la formation des agents et la lutte contre les violences et discriminations vis-à-vis des LGBTQI+ ;
- D. D'inviter les différents bâtiments gouvernementaux à arborer le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.
- D. De développer des « refuges LGBTQI+ » dédiés à l'hébergement temporaire et l'accompagnement de jeunes victimes de discrimination intra-familiale ou d'exclusion en raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre; et ce, afin de mieux répondre à la demande en la matière.

DEMANDE AUX ENTITES FEDEREES

- A. De garantir un cours d'EVRAS inclusif et ambitieux dans l'ensemble de l'Enseignement francophone ;

- B. D'inviter les différents bâtiments gouvernementaux à arborer le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL BELGE

- A. D'entreprendre les démarches nécessaires pour renouveler et renforcer le Plan d'action Interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQI+ ;
- B. D'inviter les différents bâtiments gouvernementaux à arborer le drapeau arc-en-ciel chaque 17 mai, Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie
- C. De mettre un accent spécifique à la défense des droits des personnes LGBTQI+ au sein des instances européennes et dans les discussions bilatérales menées par la Belgique.
- D. De renforcer l'accueil des personnes migrantes LGBTQI+ en finançant suffisamment de places d'hébergement sécurisées pour celles et ceux dont la demande de protection internationale est en cours, ainsi que pour celles sans titres de séjour et en assurant l'inclusion de ces personnes dans les centres existants.

DEMANDE AU CONSEIL ET À LA COMMISSION EUROPÉENNE

- A. À l'image de la résolution votée par le Parlement européen le 11 mars 2021, de considérer que l'Union européenne est une zone de liberté pour les personnes LGBTQI+ et d'utiliser tous les moyens financiers et judiciaires en leur possession pour protéger les citoyens européens qui seraient victimes de discrimination ou de violence à cause de leur orientation sexuelle, leurs caractéristiques sexuelles ou leur identité de genre.

La présente motion sera transmise au Président du Conseil européen; à la Présidente de la Commission européenne; au Premier ministre Belge; à la Vice-Première ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes; à la Ministre de l'Intérieur; à la Secrétaire d'État à l'Égalité des Chances; au Ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles; au Vice-président et Ministre francophone de l'Égalité des chances, à la Ministre francophone de l'Enseignement, au Ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale; à la Secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Égalité des chances; aux 18 autres communes bruxelloises.

Valérie Michaux – pour le groupe MR
Xavier Jans pour le groupe Défi
Magali Plovie pour le groupe écolo
Stéphanie Koplowicz pour le groupe PTB

[1] <http://yogyakartaprinclples.org/principles-fr/>

[2] <https://www.ilga-europe.org/rainboweurope/2020>

[3] https://equal.brussels/wp-content/uploads/2019/12/Methos_LGBTQI-Raport_final-FR.pdf

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :
La Secrétaire,
(s) Betty Moens

La Présidente,
(s) Séverine De Laveleye


POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :
La Secrétaire,



Betty Moens



Pour le Bourgmestre, 
L'Echevin-délégué,



Mariam El Hamidine